

Le Contrat de Plan État-Région

2015

2020

Contact presse :






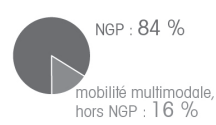


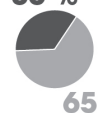
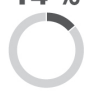
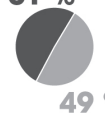
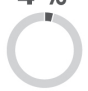
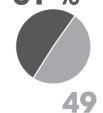

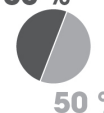
servicepresse@iledefrance.fr
01 53 85 66 45



 **îledeFrance**
Demain s'invente ici

+ 34 %
par rapport
au CPER
2007 / 2013

CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015 / 2020

Mobilité multimodale	Enseignement, innovation et emploi	Transition écologique et énergétique	Territorial	Prospective
 <p>Nouveau Grand Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> Moderniser le réseau existant et plus particulièrement le Réseau Express Régional Développer l'ensemble des réseaux Préparer les futurs projets <p>Mobilité multimodale, Hors NGP</p> <ul style="list-style-type: none"> études et interventions générales infrastructures ferroviaires pour le trafic interrégional de voyageurs infrastructures fluviales infrastructures portuaires infrastructures routières 	 <p>Enseignement supérieur et recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de vie et d'études Veiller à l'équilibre du territoire Améliorer le dialogue Sciences et Société Accompagner le développement de nouvelles infrastructures de recherche et maintenir les équipements existants à un niveau d'excellence Soutenir l'innovation technologique issue ou adossée à la recherche publique <p>Filières d'avenir et d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Confirmer le rôle des pôles de compétitivité : gouvernances et actions collectives Mettre en œuvre les 34 plans de reconquête industrielle Accompagner les évolutions de l'emploi et la gestion prévisionnelle des compétences <p>Économie numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre de l'objectif de généraliser pour tous les Franciliens l'accès au Très Haut Débit par fibre optique à l'horizon 2020 Faire émerger des initiatives intégrant le numérique comme facteur d'évolution de la société 	 <p>Énergie et changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Accélérer la rénovation énergétique et en améliorer la qualité Développer des énergies renouvelables matures, exploiter au mieux les potentiels d'énergie de récupération, sur la base des potentiels locaux Accompagner les acteurs et aider à la décision et l'évaluation <p>Économie circulaire et économie de ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'animation locale des démarches d'écologie industrielle et territoriale Soutien à l'innovation et à l'éco-conception des biens ou services Réduction et prévention des déchets au travers d'une stratégie 2015-2020 Développer le recyclage et la valorisation des déchets Développer une stratégie d'économie circulaire appliquée au secteur du BTP <p>Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources</p> <p>Prévention des risques naturels</p> <p>Projets territoriaux de développement durable</p>	 <p>Renforcement de l'articulation entre l'aménagement des transports en commun, au cœur de la stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des territoires bâtisseurs Aménagement durable et innovation urbaine Innovation au travers de projets démonstrateurs Ingénierie territoriale <p>Accompagnement des territoires périurbains, ruraux et des pôles de centralité</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines et des pôles de centralité Soutien à l'action foncière et à la préservation durable des espaces ouverts Soutien aux parcs naturels régionaux <p>Projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</p>	 <p>Penser un nouveau modèle de développement et apporter des réponses aux enjeux de la transition écologique, énergétique, démographique, économique et sociale</p>
<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>NGP : 84 % mobilité multimodale, hors NGP : 16 %</p>	<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>Enseignement supérieur et recherche : 75 % Filières d'avenir et d'emploi : 3 % Économie numérique : 22 %</p>			
<p>PART DU CPER 73 %</p>  <p>RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION 35 %</p>  <p>65 %</p>	<p>PART DU CPER 14 %</p>  <p>RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION 51 %</p>  <p>49 %</p>	<p>PART DU CPER 4 %</p>  <p>RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION 51 %</p>  <p>49 %</p>	<p>PART DU CPER 9 %</p>  <p>RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION 50 %</p>  <p>50 %</p>	

Évaluation Environnementale

2015 2016 2017 2018 2019 2020

ÉCO-CONDITIONNALITÉ / SUIVI & ÉVALUATION

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020

La Région Île-de-France et l'État ont négocié ces derniers mois la sixième génération de contrat de plan depuis 1982.

Le Contrat de plan État-Région 2015-2020 (CPER) prévoit **plus de 7,3 Mds € d'investissements publics d'ici 2020**. Il s'articule autour de quatre volets thématiques et un volet transversal dédié à la prospective :

- Volet mobilité multimodale
- Volet enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique et emploi
- Volet transition écologique et énergétique
- Volet territorial

Le projet de CPER a été adopté lors du Conseil régional des 12 et 13 février 2015. La procédure d'approbation se poursuivra par la consultation du public. Après avoir pris en considération les conclusions de cette consultation, les élus régionaux seront invités à voter en séance plénière le contrat définitif d'ici la fin du premier semestre 2015.

Les enjeux du CPER 2015-2020

Le CPER constitue un outil majeur de mise en œuvre des orientations stratégiques de l'État et de la Région Île-de-France.

Les enjeux sont les suivants :

- **Être un moteur de compétitivité nationale** et un levier pour l'ensemble des territoires du pays.
- **Conforter et dynamiser la création d'emplois et le développement économique de la Région-capitale.**
- **Contribuer à la résorption des inégalités sociales et territoriales** dans la logique d'un rééquilibrage Est/Ouest de l'Île-de-France.
- **Être un vecteur de la transition écologique, énergétique et économique** et participer pleinement de la construction d'un nouveau modèle de développement.
- **Explorer les dynamiques futures de la Région Île-de-France, pour mieux préparer son avenir** : c'est la vocation inédite du volet prospectif de ce CPER.

Des évolutions concrètes pour l'Île-de-France et l'ensemble de ses habitants

Transports : améliorer la desserte des territoires et faciliter la mobilité des Franciliens

Dans le cadre du nouveau contrat de plan, la Région et l'État s'engagent ensemble à investir **5,311 Mds€ d'ici 2020 dans les transports du quotidien**, auquel la Société du Grand Paris apportera aussi sa contribution. Parmi les 42 chantiers qui sont programmés, priorité est donnée à ceux qui désenclavent les territoires les moins bien desservis, en améliorant les transports de banlieue à banlieue.

Première priorité régionale, l'amélioration de l'offre de transports doit s'accompagner d'une politique tarifaire plus juste pour **favoriser l'unité et l'égalité réelle de tous les franciliens : c'est le sens du passe unique mis en œuvre en Île-de-France dès septembre prochain.**

Enseignement supérieur et recherche : améliorer les conditions de vie des étudiants et des chercheurs

Pour faire progresser l'égalité, l'Île-de-France doit rester un territoire d'opportunités, attractif, dynamique et innovant. C'est pourquoi sur **les six prochaines années, l'État et la Région s'engagent donc à parité à hauteur de 788,52 M€.**

Ces actions, pour l'immobilier des universités et établissements d'enseignement supérieur sont abondées par les moyens apportés par l'État au travers du Plan Campus et du Programme des investissements d'avenir qui représenteront 5,1 milliards d'euros de crédits non budgétaires (intérêts et dotations consommables) sur la période du CPER. Conjuguées aux politiques que mène la Région à destination des étudiants (en matière de mobilité, de logement, de santé, d'insertion professionnelle...), elles traduisent **la priorité donnée à la jeunesse.**

Aménagement : renforcer l'égalité sociale et territoriale

Les disparités territoriales sont un défi majeur pour le développement équilibré de l'Île-de-France. La nécessité de les résorber a conduit la Région à concentrer ses efforts sur les territoires les plus en difficulté, en adaptant ses dispositifs pour répondre à **la nécessité de rééquilibrage de l'Île-de-France entre l'Ouest et l'Est.** À titre d'exemple, *75% des opérations de transports d'échelle infrarégionale concerne les départements de Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Essonne.*

Pour soutenir cet objectif et répondre au nécessaire accompagnement de la construction de logements en Île-de-France, la Région s'engage à **investir 322,6 M€ et l'État 319,226 M€.**

Environnement : participer pleinement à la construction d'un nouveau modèle de développement

Enjeu essentiel pour notre cadre de vie et notre santé, notre environnement est soumis en Île-de-France à de fortes pressions, nées de la concentration des activités économiques, des déplacements et des populations. Face à ce défi, et au regard de l'accueil de la COP 21 fin 2015 en Île-de-France, le CPER, le CPER favorisera la rénovation thermique du parc de logements, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et la gestion des déchets.

Ce CPER prévoit une enveloppe de près de 310 M€ pour la transition écologique et énergétique, dont 156 M€ pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Globalement, ce CPER contribue à la transition écologique et énergétique via :

- le poids des investissements sur le développement et la modernisation du réseau de transports en commun à hauteur de 4,4 Mds d'euros sur 6 ans ;
- la contractualisation nouvelle sur les mobilités actives (vélo) à hauteur de 10 M€ ;
- le niveau d'engagement sur la rénovation thermique du parc de logement, la préservation de la biodiversité et le soutien à l'économie circulaire à hauteur de 309 M€.

La prise en compte dans l'élaboration du CPER des objectifs du développement durable s'appuie sur une évaluation stratégique environnementale. Sa mise en œuvre prendra en compte des critères d'éco-conditionnalités transversaux, qui font l'objet d'un chapitre spécifique.

Les chiffres clés du CPER :

- **Enveloppe globale CPER 2015-2020 : 7,313 Mds€**
 - > Région : 4,420 Mds€
 - > État : 2,894 Mds€
- Le nouveau CPER représente une hausse de 34 % par rapport au précédent qui s'élevait à 5,4 Mds€ d'engagement sur la période 2007-2013, dont le niveau d'engagement de l'État et de la Région a dépassé les 90 %.
- **Le volet mobilité pèse 5,311 Mds€, soit près de 75 % des engagements financiers du CPER et concrétise le respect des engagements de la Région (plus de 3 Mds €) et de l'État (1,4 Mds €) en faveur du développement et de l'amélioration des transports du quotidien.**
- Le seul volet mobilités du CPER, si on le compare au volet mobilité du CPER 2007-2013 et aux engagements pris dans le cadre du plan banlieues et de la convention spécifique transports sur la période précédente (4,253 Mds€), est en hausse de plus de 20 %.

Volets	Total	État	Région
Volet mobilité multimodale	5311,54	1877,63	3433,91
<i>Dont nouveau Grand Paris</i>	4459	<i>1412</i>	<i>3047</i>
<i>Dont opérations multimodales</i>	487,34	<i>259,63</i>	<i>227,71</i>
<i>Dont routes</i>	365,2	<i>206</i>	<i>159,2</i>
Volet Enseignement, innovation et emploi	1051,37	539,7	511,67
<i>Dont Enseignement supérieur et recherche</i>	788,52	<i>394,52</i>	<i>394,00</i>
<i>Dont Filières d'avenir et emploi</i>	30	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Dont Économie numérique</i>	232,85	<i>130,18</i>	<i>102,67</i>
Volet transition écologique et énergétique	309,11	156,68	152,43
Volet territorial	641,864	319,264	322,6
TOTAL	7313,884	2893,274	4420,61

Volet mobilité multimodale

Les chiffres clés :

- ▶ **5,311 Mds€ pour les mobilités** (soit 73 % du CPER 2015-2020) dont :
- ▶ **4,459 Mds€ pour le Nouveau Grand Paris** (7,513 Mds€ dédiés au NGP en comptant la participation de la Société du Grand Paris et des autres contributeurs - opérateurs et collectivités).
- ▶ **853 M€ pour la mobilité multimodale.**

Repères :

- ▶ **8,3 millions de voyageurs** empruntent le réseau de transport francilien par jour - contre 6,6 millions de voyageurs il y a 10 ans – soit une **hausse de 25 %** en 10 ans (*).
- ▶ En Île-de-France, on comptabilise chaque jour **41 millions de déplacements**, soit 3,87 déplacements par personne et par jour en moyenne (*).
- ▶ Une **quarantaine de chantiers** sont aujourd'hui en travaux ou sur le point de l'être sur le réseau francilien

* Source : Enquête globale transport, STIF, DRIEA, janvier 2013

L'État et la Région accompagnent depuis deux générations de contrats de plan la modernisation et le développement des infrastructures de transports en Île-de-France. **À lui seul, le volet « Mobilités » représente près de trois quarts des sommes qui vont être engagées sur la période 2015-2020 pour atteindre un niveau record de 5,3 Mds€.**

Ce très haut niveau d'investissement public signifie que le Grand Paris est bien entré dans le temps des réalisations. Le volet « Mobilités » de ce CPER consacre ainsi logiquement près de **4,459 Mds€ au Nouveau Grand Paris (NGP)** et s'inspire de la philosophie du protocole signé en juillet 2013 par l'État et la Région, en déclinant cet accord projet par projet.

La programmation porte à la fois sur la modernisation du réseau des RER, l'amélioration des grands pôles multimodaux, la constitution d'un réseau des rocades ferrées, le développement des radiales du réseau métro, en cohérence avec la mise en service du Grand Paris Express, et la poursuite des programmes tramways et TZen.

Au-delà de la modernisation du réseau de transports en commun, ce CPER est un véritable outil de rééquilibrage territorial en Île-de-France. Il poursuit les objectifs d'un développement accru d'autres modes de transports, de la lutte contre le bruit, de la résorption des points de congestion du réseau routier et d'une meilleure desserte des bassins de vie et d'emplois.

Le Nouveau Grand Paris (4,459 Mds)

Le financement du Nouveau Grand Paris des transports est une priorité absolue pour l'État et pour la Région et c'est pour cette raison qu'il représentera à lui seul l'essentiel des financements consacrés aux transports sur la période 2015-2020.

La Région bénéficie, depuis la loi de finances 2015, de ressources complémentaires à hauteur de 140 M€ par an pour porter son intervention à hauteur de **500 M€ annuels** pour les transports collectifs urbains, soit **3 Mds€ jusqu'en 2020**. De plus, l'État va contribuer, sur l'ensemble de la période du CPER, au financement des transports collectifs urbains à hauteur de **1,4 Mds€**.

Le contrat de plan État-Région s'inscrit dans la continuité du protocole cadre signé par l'État et la Région le 19 juillet 2013, en explicitant les opérations prévues à ce titre et les financements apportés par l'État et la Région.

Ce volet Nouveau Grand Paris repose sur **trois objectifs majeurs** : moderniser le réseau existant, développer l'ensemble des réseaux et préparer les futurs projets :

Moderniser le réseau existant, notamment le Réseau Express Régional

(1,5 Md€ pour la part État-Région, 3,1 Mds€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

- Poursuivre et amplifier la mise en œuvre des schémas directeurs des RER, notamment sur les lignes A, B, C et D ; et des schémas de secteurs des lignes Transilien
- L'État et la Région s'engagent sur un niveau de financement régulier de ces schémas directeurs de plus de **200 M€ par an** sur la période 2015-2020.

Développer l'ensemble des réseaux

(2,6 Mds€ pour la part État-Région, 3,87 Mds€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

Il s'agit d'engager les projets dont les études ont été initiées sous le précédent contrat et qui entrent désormais en phase opérationnelle. Le contrat de plan fixe le cadre général de leur plan de financement pour permettre de concrétiser rapidement les conventions travaux.

Sont concernées les opérations suivantes :

- **Projets RER** : Prolongement d'EOLE à l'ouest.
- **Pôles multimodaux** : Saint-Denis, Chessy-Marne-la-Vallée, Bipôle gare de l'Est-gare du Nord, Val de Fontenay, phase 2 de Versailles Chantiers, Noisy-le-Sec, Melun, Mantes la Jolie et Poissy.
- **Tangentiels** : Tram-Train Massy-Evry, prolongé à Versailles-Chantiers, Tangentielle Ouest – phase 1 « Saint-Cyr – Saint-Germain-en-Laye » et phase 2 « Saint-Germain-en-Laye – Achères ».
- **Métros** : Prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier.
- **Tramways** : T3 Porte d'Asnières et prolongements ultérieurs (prolongement à Nation et bouclage à l'ouest), prolongement du T1 à l'Ouest (Colombes) et à l'Est (Val de Fontenay), Débranchement du T4 à Clichy – Montfermeil, T7 Villejuif – Juvisy (phase 2), T9 Paris – Orly-Ville, T10 Antony – Clamart
- **TZen/BHNS et autres TCSP** : TZen1 Sénart-Corbeil (phase 2), TZen2 Sénart-Melun, TZen3 Pantin-Pavillon-sous-Bois, TZen4 Viry-Châtillon – Corbeil, TZen5 Paris-Choisy le Roi, TZen du Mantois, TCSP Esbly-Chessy, Est TVM, Altival, RN 20 Massy-Arpajon, liaison Créteil-Villeneuve Saint-Georges, BHNS Bords de Seine, etc.
- **Bus sur autoroutes** : en particulier sur les corridors prioritaires identifiés conjointement par l'État, la Région et le STIF sur A1, A3, A6, N104, A10, N118, A12.

Préparer les futurs projets

(336 M€ pour la part État-Région, 506 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

Au-delà des opérations citées précédemment, le contrat identifie plusieurs projets dont les études doivent être lancées ou se poursuivre sur 2015-2020, avec le cas échéant le lancement des premiers travaux.

- Financer le lancement ou la poursuite des études, les premières acquisitions foncières ou les premiers travaux éventuels sur les projets suivants :
 - * Tangentielle Nord – phase 2 (tronçons Sartrouville et Epinay et Le Bourget et Noisy-le-Sec)
 - * Prolongement des lignes 1 et 10
 - * Prolongement du T8 au sud jusqu'à la gare Rosa Parks
 - * Amélioration de la ligne P
 - * Amélioration du RER E à l'Est

- Financement des études préliminaires de projets inscrits au SDRIF à horizon 2030 tels que le prolongement de la ligne 9 du métro ou de certains TCSP.
- Financement des travaux nécessaires pour permettre une meilleure articulation entre le futur métro automatique (Grand Paris Express) et le réseau existant.

Mobilité multimodale (853 M€)

Au-delà des engagements pris pour l'amélioration des transports en commun, l'État et la Région Île-de-France consacrent dans ce nouveau CPER leur ambition forte de trouver le meilleur équilibre entre tous les modes de transports existants (ferroviaire, routier, fluvial, portuaire, vélo). **À ce titre, une ligne budgétaire est dédiée pour la première fois, dans le cadre d'un contrat de plan, au développement du vélo (10 M€).**

Ce nouveau CPER fait également la part belle à la réalisation de grands projets interrégionaux pour le transport de passagers mais aussi de marchandises et ce afin d'assurer de nouvelles liaisons avec les autres métropoles régionales.

L'État et la Région s'engagent par ailleurs à continuer à œuvrer à la résorption des points de congestion du réseau routier, à améliorer la desserte des pôles d'activité économique et d'emploi régionaux et à poursuivre la mise en place de mesures de lutte contre le bruit.

Études et interventions générales

(182 M€ pour la part État-Région, 292 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

- Soutenir et encourager les actions en faveur du report modal
- Financement d'études de projets d'avenir
- Développement du vélo
- Résorption du bruit

Infrastructures ferroviaires pour le trafic interrégional de voyageurs

(179,5 M€ pour la part État-Région, 250 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

- Engager des études sur des projets structurants (Roissy Picardie, LNPN-Eole)
- Achever les projets Massy-Valenton et l'électrification de la ligne Paris-Troyes

Infrastructures fluviales

(60,3 M€ pour la part État-Région, 77 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

- Fiabiliser et moderniser des ouvrages de navigation de la Seine Amont et de la Seine Aval (CPIER).
- Développer l'offre au travers des opérations Bray-Nogent et Mageo.

Infrastructures portuaires

(65,3 M€ pour la part État-Région, 112,2 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

- Développer les capacités portuaires
- Améliorer l'offre de service
- Accompagner le report modal
- Desserte du port de Bonneuil-sur-Marne

Infrastructures routières

(365,2 M€ pour la part État-Région, 494,4 M€ au total en comptant la participation des autres contributeurs)

En conformité avec le Plan de déplacements urbains en Île-de-France (PDUIF) et avec le Plan régional de mobilité durable (PRMD), tous les projets routiers financés à travers ce CPER visent le traitement des points de congestion et l'amélioration du fonctionnement du réseau structurant.

Volet Enseignement supérieur, innovation, numérique et emploi

Les chiffres clés :

- ▶ **Enveloppe globale « ESR » : 788,52 M€**
 - ▶ État : 394,52 M€
 - ▶ Région : 394 M€

- ▶ **Enveloppe globale « Innovation, numérique et emploi » : 262,85 M€**
 - ▶ État : 145,18 M€
 - ▶ Région : 117,67 M€

L'enseignement supérieur et la recherche

L'Île-de-France est la première région étudiante et de recherche en Europe et cette spécificité participe pleinement de son rayonnement international.

Face à l'ampleur des besoins qui ont été identifiés **conjointement avec les rectorats auprès des nouvelles communautés d'universités et d'établissements (COMUES)**, il est nécessaire de développer les capacités d'accueil et d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, des enseignants et des chercheurs, tout en veillant à une répartition géographique équilibrée des investissements contractualisés et en suivant une logique de rattrapage vers les territoires les moins bien dotés, en particulier la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne.

Pour accélérer la modernisation des campus et conforter les efforts engagés dans les Contrats de plan et de projets précédents, l'intervention de la Région et de l'État, vise principalement à :

- Améliorer les conditions de la vie étudiante et l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ;
- Favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur notamment en veillant à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ;
- Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens ;
- Favoriser les synergies, la recherche partenariale et en réseau ;
- Encourager la participation citoyenne au dialogue Sciences-Société et favoriser sa diffusion.

L'intervention de l'État et de la Région est structurée en trois catégories de projets :

- les nouveaux projets à réaliser de façon prioritaire sur la période 2015-2020,
- les opérations de Paris et Condorcet menées dans le cadre du Plan Campus côté État,
- des projets financés dans le cadre du CPER 2015-2020 en fonction de leur état de maturité.

La Région entend par ailleurs poursuivre son effort en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche à travers ses dispositifs cadre (DIM et SESAME).

Synthèse	Total	État	Région
Opérations nouvelles	518,17	332,47	188,70
Opérations Campus et Condorcet	181,05		178,05
Opérations recherche (MENESR, Agriculture, Mines) et innovation (MENESR)	21,28	21,28	
Crédits contractualisés des organismes de recherche	38,52	38,52	
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité	29,50	2,25	27,25
TOTAL	788,52	394,52	394,00

L'innovation, le numérique et l'emploi

Regroupant sur seulement 2 % du territoire, 18,2 % de la population (11,6 millions d'habitants), 22,9 % de l'emploi, 6 millions d'emplois (dont 94 % salariés) et 31 % du PIB national (612 Mds€ courants en 2010), l'Île-de-France constitue la première région économique française et figure parmi les 6 premières régions européennes pour son PIB par habitant. Elle est également la 1ère région européenne en matière de recherche et représente 40 % des capacités françaises.

Ce riche potentiel, assurant le continuum recherche fondamentale / innovation / développement économique et emploi, est un atout essentiel pour relever les défis de développement de l'Île-de-France, à savoir, renverser la tendance du recul industriel, assurer la croissance des PME-PMI, promouvoir la conversion écologique et sociale ou encore réduire les disparités territoriales.

Dans le cadre de la contractualisation du CPER 2015-2020, l'État et la Région se proposent de soutenir :

- les structures d'accompagnement de l'emploi (GIP Défi-Métiers et ARACT),
- les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs soumis à des mutations,
- le déploiement des réseaux fibre très haut débit

Le soutien à l'innovation des entreprises, à la dynamique économique et à la création d'emplois durables et de qualité en Île-de-France constitue une priorité de l'État et de la Région. Sur la durée du CPER, **mais hors contractualisation**, ils mobiliseront collectivement plus de **400 M€**, ainsi que des cofinancements issus des fonds structurels européens.

L'État et la Région accompagnent fortement le **déploiement des réseaux fibres Très haut Débit** avec les Départements. Ils constituent un tissu de communication indispensable dans une région capitale mondiale du XXI^{ème} siècle, où la mobilisation des pouvoirs publics est nécessaire pour éviter toute fracture numérique. Les nouveaux usages et les potentialités fortes qu'offrent ces nouvelles technologies dans la vie quotidienne professionnelle et personnelle des franciliens pourront être accompagnés.

En matière d'innovation, l'État et la Région retiennent de concentrer les efforts sur les pôles de compétitivité et le développement du numérique. L'Île-de-France accueille sur son territoire **7 pôles de compétitivité et 4 autres, en partie franciliens**. La volonté commune est de maintenir par ailleurs le soutien à leurs structures de gouvernance ainsi qu'aux plans filières qu'elles portent.

Thématique	Total	État	Région
Filières d'avenir et emploi			
GIP DEFI METIERS, ARACT IDF et actions sectorielles GPEC	30	15	15
Total filières d'avenir et emploi	30	15	15
Économie numérique			
Mise en œuvre de l'objectif fixé du Très Haut Débit pour tous	227,51	127,51	100
Soutien aux projets numériques	5,34	2,67	2,67
Total économie numérique	232,85	130,18	102,67
Total filières avenir, emploi et économie numérique	262,85	145,18	117,67

Volet transition écologique et énergétique

Les chiffres clés :

- ▶ **Budget global : 309,11 M€** (Région 152,43 M€ et État 156,68 M€).
- ▶ **Énergie et changement climatique : 156,6 M€** (Région 83,6 M€ et État 73 M€).
- ▶ **Économie circulaire et économie des ressources : 53,6 M€** (Région 30,6 M€ et État 22 M€).
- ▶ **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources : 69,82 M€** (Région 36,73 M€ et État 33,09 M€).

Repères :

- ▶ 21 % d'espace urbain, 28 % d'espace boisé, milieu naturel, 50 % d'espace agricole.
- ▶ 15 % des exploitations agricoles franciliennes pratiquent la vente en circuits courts.

Le Contrat de plan État-Région, dans son ensemble contribuera à la conversion **écologique et énergétique**, conformément aux objectifs fixés par le SDRIF et affirmés par l'État. Ce document, signé en 2013, indique que « Le projet Île-de-France 2030 devra poser les fondations territoriales (de la transition énergétique) : abandonner le modèle extensif, reposant sur l'étalement et le déplacement automobile, et ambitionner un modèle intensif, reposant sur une région métropolitaine moins énergivore ». La transition énergétique joue un rôle central dans l'amélioration de la qualité de vie des franciliens : accès à des espaces de nature et de calme, réduction des nuisances, amélioration du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses énergétiques. Elle apporte aussi de par le volume des opérations de réhabilitation immobilière et de constructions nouvelles un important potentiel de création d'emplois.

Dans ce cadre, le volet transition écologique et énergétique propose des actions concrètes pour un montant total de 309,11 M€ répartis sur trois thématiques majeures : la transition énergétique, la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire et la préservation/restauration de la biodiversité.

La rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables

La feuille de route de la transition énergétique en Île-de-France est inscrite au Schéma régional climat air énergie (SRCAE). Ce schéma fixe la voie à suivre en matière de réduction des consommations d'énergie, de développement de ces mêmes énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air à l'horizon 2020.

Trois actions sont notamment prévues dans ce volet :

Accélération de la rénovation énergétique

Le SRCAE définit plusieurs grandes priorités régionales pour 2020, telles que l'accélération du rythme de rénovation énergétique des logements (125 000 logements rénovés par an) ou l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires en doublant le rythme annuel de rénovations énergétiques à 6 millions de m²/an.

Plusieurs outils régionaux seront ainsi mobilisés notamment :

- Le dispositif « Habiter mieux » sera bonifié par la Région pour réduire très fortement le reste à charge des ménages les plus précaires ;
- L'accompagnement par l'État, au travers des crédits de l'Ademe, et par le Conseil Régional des Plateformes Locales de la Rénovation Energétique (PLRE) et des Points Relais Info Service (PRIS) pour une meilleure maîtrise des coûts, et de la qualité des filières de rénovation énergétique, au bénéfice des ménages franciliens.
- Les outils financiers pour accompagner le tiers financement ou permettre l'accès à une ressource bon marché pour les ménages ;
- La mobilisation et l'accompagnement des collectivités territoriales dans la définition de leur stratégie de rénovation énergétique ;
- Le développement d'offres de formation professionnelles initiales et continues ouvrant la voie à des filières d'emplois non-délocalisables, dans les domaines de la construction, la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables matures

Les actions communes de l'État et de la Région visent à accompagner le développement des filières prioritaires : réseaux de chaleur, géothermie, filière biomasse (production de biogaz et valorisation énergétique du bois) et récupération de chaleur. Il s'agit de mieux connaître et mieux utiliser les potentiels régionaux, mais aussi de diffuser l'information aux territoires afin qu'ils se l'approprient.

Ainsi, le SRCAE prévoit pour 2020 de :

- **raccorder 450 000 équivalent-logements supplémentaires au chauffage urbain (+40%)**
- **porter de 30 à 50% la part de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération**, notamment en multipliant par 2 la production géothermique, et par 27 la production des chaufferies biomasse.
- **Augmenter de 50% la production de pompes à chaleur**
- **Multiplier par 7 la production de biogaz**
- **Réduire le fioul, le Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) et le charbon**

Accompagner les acteurs et aider à la décision et l'évaluation

Les différents objectifs en matière d'énergie et de changement climatique ne pourront être atteints sans une mobilisation et un soutien des acteurs. Cela passera notamment par :

- un soutien au maillage des territoires, ainsi qu'aux actions des chambres consulaires ; la consolidation du pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durable en Île-de-France ;
- l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoriaux...

La promotion de l'économie circulaire

La Région Île-de-France a la compétence de la planification en matière de gestion des déchets. Elle est la seule à développer, en concertation avec les acteurs, une vision stratégique et prospective dans ce domaine.

Plusieurs actions sont définies là-aussi :

- Le soutien à l'animation locale des démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Le soutien à l'innovation et à l'éco-conception de biens ou services
- La réduction et la prévention des déchets au travers d'une stratégie 2015-2020
- Le développement du recyclage et la valorisation des déchets
- Le développement d'une stratégie d'économie circulaire appliquée au secteur du BTP

Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources. L'Île-de-France présente une biodiversité riche mais menacée par la destruction, l'artificialisation et la dégradation des milieux naturels, la fragmentation des habitats naturels, les pollutions locales et diffuses, le changement climatique et la pollution atmosphérique, l'intensification des pratiques agricoles et la simplification des paysages.

Pour faire face aux différentes pressions, des mesures d'inventaires et de protection ont été progressivement mises en place. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie la trame verte et bleue régionale. Il permet de définir les objectifs régionaux de préservation et de restauration d'un réseau écologique cohérent. Parallèlement, la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) a pour objectif de conforter le réseau d'espaces protégés par identification d'espaces à forts enjeux écologiques et leur mise sous protection. Pour la préservation de la ressource en eau, le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux) en cours de révision identifie les axes de travail et s'articule étroitement avec les plans d'actions en matière de limitation des nitrates et produits phytosanitaires, ainsi que de protection des captages.

Les actions menées :

- conforter et gérer les réservoirs de biodiversité et les milieux humides, dont les réserves naturelles régionales (RNR), les réserves naturelles nationales (RNN), ainsi que les sites Natura 2000 ;
- conforter ou restaurer les continuités des trames verte et bleue. Cette action doit s'articuler avec la prise en compte des continuités écologiques dans les financements du volet «mobilité » consacrés aux infrastructures ;
- restaurer les milieux ;
- protéger et restaurer la ressource (mesures agro-environnementales, démarche zéro-phyto) ;
- **animer la mise en œuvre du SRCE, connaître, et faire connaître les enjeux des continuités écologiques, afin qu'ils soient pris en compte dans la planification, les aménagements ou les infrastructures.** La contractualisation porte sur le financement de Natureparif et du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien.

Volet territorial

Les chiffres clés :

- ▶ **Enveloppe globale : 641,86 M€**
 - ▶ État : 319,26 M€
 - ▶ Région : 322,6 M€

Dans le cadre du volet territorial du contrat de plan, l'État et la Région décident d'accentuer leur soutien à l'aménagement, au renouvellement et à l'amélioration du cadre de vie, en lien étroit avec le renforcement massif de l'offre de transport en commun, existante et à venir, du Nouveau Grand Paris. L'amélioration des mobilités doit s'accompagner de l'organisation de la ville autour de cette armature, pour répondre aux défis d'une ville plus durable, intense, mixte et attractive, participant activement à la transition énergétique et écologique.

L'accompagnement des territoires bâtisseurs

Le logement est devenu la première préoccupation des Franciliens. En Île-de-France, l'augmentation du nombre de logements et l'effort de construction neuve restent en deçà des objectifs (70 000 unités par an) depuis une vingtaine d'années. Les causes sont multiples : carence de l'offre, difficultés à mobiliser du foncier constructible, hausse des prix, coût de mutation, croissance continue des besoins, etc.

Pour cette raison, la Région et l'État mobiliseront chacun 200 M€ pour soutenir les **territoires bâtisseurs**. La Région interviendra notamment pour financer des équipements qui accompagnent la construction de logements : crèches, écoles, stades... L'État apportera pour sa part les crédits en faveur des maires bâtisseurs prévus dans la loi de finances, dont les modalités vont être prochainement précisées par décret.

L'aménagement durable

Cette démarche cherchera à promouvoir le développement d'une ville durable et innovante, s'appuyant sur une nouvelle génération de **Nouveaux quartiers urbains (NQU) et d'Eco-quartiers**, en fédérant tous les acteurs. Ils permettent un accompagnement des démarches locales avec une aide à tous les stades (conception, réalisation, gestion) et échelles de projet (l'opération, la ville, le territoire) dans une logique d'évaluation des résultats et d'amélioration continue.

Les Parcs naturels régionaux (PNR)

Le CPER 2015-2020 permettra la poursuite de l'effort en faveur du développement des territoires ruraux, en s'appuyant tout particulièrement sur les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)**, auxquels la Région consacrera 50 M€ d'ici à 2020. Ces outils reconnus connaîtront les évolutions utiles pour approfondir l'accompagnement de territoires ruraux. Pour assurer une plus large couverture du territoire, la Région continuera de porter la création de deux nouveaux parcs : la Brie et deux Morins et le Bocage Gâtinais. Par ailleurs, l'État et la Région soutiendront la **structuration des nouvelles intercommunalités** pour accompagner les dynamiques territoriales en milieu périurbain et rural.

Ces parcs naturels régionaux devront contribuer à :

- la transition écologique et énergétique ;
- la maîtrise de la consommation d'espaces et des dynamiques de développement ;
- la production des logements pour tous ménageant une recherche de qualité architecturale et de performance énergétique ;
- favoriser les logiques de circuits courts, permettant une nouvelle relation entre producteurs et consommateurs, tant dans le domaine des filières agricoles, que dans celui des matériaux ou de l'utilisation de la biomasse ;
- accompagner des collectivités dans leur effort d'intégration et de cohérence des politiques sectorielles en matière d'agriculture, de développement économique et touristique, d'environnement, de logement, d'équipements structurants, de transports.

Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires la politique de la ville

Dans le cadre du **nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)**, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est dotée pour la période 2014-2024 de 5 milliards d'euros d'équivalent subvention financés par Action Logement, en faveur de projets dits « d'intérêt national », dont 58 ont été retenus en Île-de-France par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014, et pour des projets « d'intérêt régional », pour lesquels l'État mobilisera un montant minimum de 170 M€. La liste de ces projets, les modalités et le montant des interventions seront discutées courant 2015.

La revalorisation des quartiers retenus a pour objectif prioritaire le développement économique et l'emploi et vise un fonctionnement urbain équilibré et durable au travers en particulier des actions suivantes :

- l'aménagement, la restructuration urbaine et le recyclage foncier ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- les opérations de désenclavement et d'amélioration de la mobilité ;
- les équipements (grands équipements, équipements de proximité, maisons du projet, les équipements à vocation économique) ;

Le niveau de participation de la Région aux projets d'intérêt régional sera déterminé dans le cadre de l'enveloppe globale qu'elle consacrera au NPNRU.

Synthèse	Total	État	Région
Accompagnement des territoires bâtisseurs	400	200	200
Aménagement durable	126,594	71,594	55
Parcs Naturels régionaux	51,8	1,8	50
Autres actions	63,47	45,87	17,6
TOTAL	641,864	319,264	322,6

Région Île-de-France

35, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

